Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 8 août 2017

n° 19435

Session parlementaire extraordinaire. Le Parlement a été convoqué aujourd'hui en session extraordinaire pour approuver plusieurs ordonnances d'urgence adoptées la semaine dernière par le conseil des ministres et portant notamment sur les régimes spéciaux de pensions, l'indemnisation payée pendant le congé parental, et les salaires des policiers. Durant la session extraordinaire qui dure du 8 au 11 août, les travaux du Sénat seront dirigés par le président Călin Popescu Tăriceanu, alors que Liviu Dragnea, président de la Chambre des députés, a délégué ses attributions à Florin Iordache, député social-démocrate et vice-président de la Chambre des députés (*News.ro*).

Le conseil des ministres a adopté vendredi 4 août une ordonnance d'urgence révisant les régimes spéciaux de pensions, dont bénéficient notamment les anciens cadres des ministères de l'Intérieur et de la Défense, des services de renseignement, du corps diplomatique, de la Cour des comptes, et du Parlement. Les modifications apportées visent à empêcher à l'avenir que les pensions spéciales de retraite soient supérieures aux salaires touchés par les bénéficiaires durant leur carrière et à éliminer l'indexation de ces retraites sur l'évolution des salaires dans les institutions d'origine. Selon un communiqué du gouvernement roumain, les retraites spéciales ont augmenté de 300% ces dernières années en raison des augmentations des salaires dans les institutions dans lesquelles les bénéficiaires avaient travaillé. Le maintien de cette indexation aurait augmenté encore plus l'impact de ces pensions sur les finances publiques, étant donné que de nouvelles augmentations de salaires sont prévues par l'actuelle loi sur les rémunérations dans le secteur public. Le gouvernement a néanmoins précisé que l'ordonnance ne concernait pas les retraites des magistrats, protégées par deux décisions de la Cour constitutionnelle roumaine (CCR) (*Agerpres*).

Le gouvernement a plafonné par ailleurs à 8 500 lei/mois (1 888 euros) les indemnisations versées aux parents durant le congé parental. Cette indemnisation, d'une valeur de 85% de la moyenne des revenus nets du parent, est payée à l'un des deux parents d'un nouveau-né qui décide de prendre un an de congé parental. Selon le gouvernement, 160 807 personnes bénéficient actuellement en Roumanie de cette indemnisation, dont environ 1 100 touchent des indemnisations supérieures à 9 000 lei/mois (1 973 euros) (*Agerpres*). Enfin, le conseil des ministres a décidé d'augmenter de 10% les salaires des policiers et de 15% des personnels civils des institutions de défense (*Agerpres*).

Protestation des gardiens de prison. Tudorel Toader, ministre de la Justice, a discuté aujourd'hui avec les syndicats des employés des centres de détention qui refusent depuis le 1er août dernier d'effectuer des heures supplémentaires, mécontents de leurs salaires et des conditions de travail. Les employés de prisons demandent notamment une augmentation des salaires de 15%, la réorganisation des prisons et la construction de nouvelle prisons, ainsi que la réduction du nombre d'heures supplémentaires qu'ils sont contraints d'effectuer. Le ministre de la Justice s'est engagé à discuter avec le ministère des Finances des possibilités d'augmentation des salaires et à prendre des mesures pour gérer le manque de personnels. Actuellement, les prisons roumaines comptent 27 000 détenus et l'Administration nationale des centres de détention (ANP) compte 12 000 fonctionnaires (*Radio România Actualități*).

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- *LePetitJournal.com Bucarest* vous invite à découvrir l'histoire de Mathieu Dranguet, historien, apprenti architecte, photographe et globe-trotter français passionné de la

Roumanie. Entre l'histoire de la Roumanie, son architecture et ses rencontres de passage, Mathieu Dranguet n'a qu'un seul désir, y revenir pour continuer son exploration.

Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie